

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 FÉVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 24 Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Annick FABRE, Olivier FERQUIN (Arrivé à 19H20), Annabel FRERET, Patricia HARNIST, T. JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ.

Absents excusés Laurent CIRETTE, F. FILLATRE, B. HADJ-DAHMANE, C.HANGUEHARD, S. HILLAIRE.

Pouvoir de : B. HADJ-DAHMANE à Simone MOREL et Sophie HILLAIRE à Annabel FRERET.

Secrétaire de séance : Annabel FRERET.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16/12/2011
- 2) Convention petits aménagements de voirie avec la CASE
- 3) Attribution de fonds de concours pour les enfouissements de réseaux
- 4) Demande de subvention pour l'aménagement sécurité devant l'école
- 5) Adhésion de la commune de Porte Joie à la CASE.
- 6) Parrainage élection présidentielle.
- 7) Informations et questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2011.

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 – Convention petits aménagements de voirie avec la CASE

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 26 janvier 2012, le conseil communautaire a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale pour un montant de 20 000€ H.T. maximum.

Il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financière relative à la Co-maitrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération Seine Eure, en vue de réaliser ces travaux de petits aménagements sur voirie communale. **(Parking Place de la République)**

DÉCISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré, à l'unanimité

VU la délibération du conseil communautaire n° 12.29 du 26 janvier 2012 reconduisant le dispositif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la communauté d'agglomération Seine Eure.

3 – Attribution de fonds de concours pour les enfouissements de réseaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil avoir effectué une demande de fonds de concours à la CASE. Le montant accordé à la commune est de 31 803 € pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux prévus sur le Budget Primitif 2011.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** les fonds de concours pour un montant de 31 803 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CASE.

4 – Demande de subvention pour l'aménagement sécurité devant l'école

Afin de sécuriser l'entrée de l'école, un aménagement pourrait être réalisé en installant des barrières modulaires. La CASE peut attribuer une subvention au titre des amendes de police.

Il est demandé aux élus d'autoriser le Maire à demander une subvention à la CASE. Cette opération sera prévue au Budget Primitif 2012.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention à la CASE au titre des amendes de police.

En plus des barrières, un damier sera réalisé devant le parking par les agents communaux.

5 – Adhésion de la commune de Porte Joie à la Communauté d'Agglomération Seine Eure

Un schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré et le Préfet a décidé d'intégrer la commune de Porte Joie à la communauté d'agglomération Seine Eure. L'avis des conseils municipaux des communes de la CASE est demandé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et (POUR : 9 ABSTENTION : 2), **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune de Porte Joie à la CASE.

6 – Parrainage élection présidentielle.

Monsieur le maire explique au Conseil, que diverses demandes de parrainage sont arrivées en Mairie de candidats à l'élection présidentielle. Après discussion, les élus décident de voter pour savoir si le conseil apporte son soutien à un candidat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et (CONTRE : 1 POUR : 10) **REFUSE** de parrainer un candidat.

Arrivée de M. FERQUIN à 19H20

7 – Informations et questions diverses

- **Construction d'une passe à poissons à Amfreville sous les Monts- passage des camions.**

Monsieur le Maire explique au conseil que le projet de construction d'une nouvelle passe à poissons côté Amfreville sous les Monts a fait l'objet d'une enquête publique du 14 juin 2010 au 17 juillet 2010. Dans le dossier d'enquête et le rapport du commissaire enquêteur, il est noté qu'il n'y aura « Pas de perturbation sur le plan de la circulation routière, puisque tous les approvisionnements en matériels, engins, matériaux **seront assurés par voie fluviale**. D'ailleurs l'accès au site est difficile, une seule route : étroite, et interdite aux poids lourds. »

Or depuis la clôture du dossier administratif, le service navigation de la Seine a sollicité la Mairie de Poses pour prévoir l'acheminement du béton avec les camions toupies (300 camions pendant 4 mois) en passant devant le camping de l'île Adeline puis la Rue du Port vers le barrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **REFUSE** que l'acheminement des matériaux se fasse par la commune. Ce va et vient nuit à l'activité du camping de l'île Adeline qui commencera la saison et entraînera une destruction des rues empruntées, une gêne trop importante au niveau du bruit et de la fréquentation touristique en ce début de saison.

- **École Jules Ferry – Fermeture de classe**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec la directrice de l'école et l'inspecteur d'académie à Évreux. Au vu du nombre d'élèves prévus à la rentrée scolaire de septembre 2012, il n'y aura pas de fermeture de classe, mais l'école est sous surveillance et une classe fermera certainement pour la rentrée 2013.

- **Pôle métropolitain**

Monsieur AUBINAIS explique au conseil que le pôle métropolitain regroupera la communauté d'agglomération Seine Eure (CASE) avec la Communauté d'Agglomération Rouen –Elbeuf –Austreberthe. Il fonctionnera comme un Syndicat Mixte et aura trois objectifs : le Tourisme, les Transports et le Développement économique. Les statuts ont été adoptés. Des représentants titulaires et suppléants ont été élus (dont M. AUBINAIS en tant que titulaire) et dont le Président sera M. Laurent FABIUS.

- **Finances**

Le budget primitif est en cours d'élaboration. L'idée est de stabiliser les coûts de fonctionnement et de maintenir les investissements mais des choix devront être réalisés. Vote du budget le Vendredi 30 mars 2012.

- **Jumelage avec CASTANA**

Contact a été pris avec le village de Castana en Italie pour un jumelage avec Poses. Ce village de 800 habitants est situé à 50km au Sud de Milan. Ce premier contact a été possible grâce à M. CANZIO et nous l'en remercions. Les élus italiens sont volontaires pour officialiser ce jumelage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'officialiser le jumelage avec CASTANA.

- **Réhabilitation de logements.**

Un groupe de travail pour la réhabilitation de logements au-dessus de l'école s'est réuni. Des devis sont demandés pour prévoir la réfection de deux logements en vue de les louer. Les premiers travaux envisagés seront de faire des faux-plafonds dans les classes de CE1-CM1 et CM1-CM2.

Pour le logement de la Rue du Comté de Foix, nous sommes dans l'attente des réponses des bailleurs sociaux.

- **Élimination des pigeons.**

M. DELACOUR Lieutenant de louveterie a été nommé par Monsieur le Préfet pour procéder à l'élimination des pigeons à l'église. Il interviendra autant de fois que nécessaire jusqu'au 1^{er} Mai 2012. Il pourra également intervenir la nuit.

À 20 heures, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS